

Procédure d'inscription

L'école Étoile filante est une école à projet particulier, elle ne possède donc aucun territoire défini. Elle dessert l'ensemble des élèves résidant sur le territoire de la commission scolaire de Montréal (CSDM). Cette politique d'admission ne peut aller à l'encontre de la *Politique d'admission et de transport de la Commission scolaire de Montréal et règles d'application*.

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant à l'école Étoile filante doivent :

- Assister à la soirée d'information obligatoire du mois d'octobre;
- Remplir le questionnaire approprié, imprimer le dernier bulletin de l'enfant et remettre le tout avant la date d'échéance définie par le comité d'admission;
- Faire une entrevue avec le comité d'admission pour les inscriptions au 2^e et au 3^e cycle;
- Être évalué relativement aux compétences langagières en français par le service d'évaluation de l'organisation scolaire lorsque la situation s'applique.

Processus d'admission

Après la date d'échéance du dépôt des candidatures, le comité d'admission procède à l'admission des élèves selon les situations suivantes :

- Les frères ou sœurs d'un élève qui fréquentera l'école Étoile filante l'année suivante sont automatiquement admis;

Après avoir sélectionné les élèves automatiquement admis, une pige au hasard est faite en fonction des places restantes. Ce hasard permet de connaître les élèves admis et les élèves placés sur la liste d'attente.

La liste d'attente devient obsolète après le 30 juin de l'année.

Critères recherchés chez les familles

Critères recherchés basés sur l'engagement des parents

1. Compréhension de la mission alternative de l'école Étoile filante;
2. Compréhension des qualités recherchées de chaque acteur (élève, parent, enseignant) dans la réalisation de la mission alternative de l'école, notamment à l'égard de la motivation de l'élève et de l'engagement des parents
3. Cohérence des valeurs de la famille avec celles de l'école Étoile filante
4. Volonté parentale d'engagement réaliste dans la mission de l'école;

Critères recherchés basés sur la motivation des élèves

5. Motivation de l'élève relativement aux valeurs véhiculées à l'Étoile filante et ce, dans une perspective de pouvoir répondre adéquatement à ses besoins

Cas spécifiques – Passage d'une année à l'autre

- Un élève qui quitte l'école et qui désire revenir dans une année subséquente devra refaire l'ensemble du processus d'admission à moins d'une entente écrite signée par les parents avant le départ de l'enfant. Advenant cette entente, le formulaire fratrie sera utilisé. Par contre, l'admission de l'élève est conditionnelle au nombre de place.